

POURQUOI ME SYNDIQUER ? POUR ÊTRE

DÉFENDU-E ET SOUTENU-E

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien appropriés.

INFORMÉ-E

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels.

Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (Contre-pied).

REPRÉSENTÉ-E

Le SNEP-FSU recueille plus de 80% des voix aux élections professionnelles.

C'est le représentant des professeurs d'EPS dans toutes les instances et les commissions.

FORMÉ-E

Le SNEP-FSU organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

**Adhérer au SNEP-FSU :
Ensemble pour agir, ne
pas subir...**



DES FACILITÉS D'ADHÉSION

- **66% déductible de ses impôts** ou en crédit d'impôt si non imposable.
- **Paiement en plusieurs fois** (5x maxi)
- **Paiement par prélèvement automatique** à la date souhaitée.
- **Reconduction automatique** tous les ans si vous le souhaitez.

OÙ ENVOYER MA COTISATION ?

Léa EL BATTARI

Trésorière Départementale du 95

43 rue Marx Dormoy

75018 PARIS

mail : snep95@gmail.com



FICHE SYNDICALISATION

2022/2023



**Fiers d'être LIBRES,
Forts d'être ENSEMBLE**



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Léa EL BATTARI 43 rue Marx Dormoy 75018 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire	
		Disponibilité		Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale				
Date et signature					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
						1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS					100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible							152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla					202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.					238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE						120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe							178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.					213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS					110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe					259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon					1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.					285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.					Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €			
					Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €				
					Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe					100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €	Abonnement Bulletin						
Agrégré stagiaire nouvel enseignant					110 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD			20 €	Non syndiquables					60 €	
Congé parental - disponibilité					46 €	Congé de formation			102 €	Institutions/Associations					60 €	
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.					Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.									Etudiants STAPS		20 €
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.					Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €				
					Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €				
					Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10		168 €				
					Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 7	134 €										

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT SNEPA Single Euro Payments Area	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
	NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :
 Signature :